mais elle repousserait une subvention accordée seulement aux instituteurs laïques.

La première partie de la rédaction de la commission jusqu'au mot laïque exclusivement est adoptée par 340 voix contre 172. Le mot : laïque est adopté par 374 voix contre 109. L'ensemble est adopté par 306 voix contre 189. La suite de la discussion est renvoyée à demain matin. La séance est levée à 7 heures.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

La situation industrielle et commerciale de Roubaix et Tourcoing. — Nos deux villes n'ont pas été aussi favorisées cet hiver que l'an dernier ; il est même à craindre que, pendant les mois de janvier et février, certaines industries à façon — le peignage et la filature par exemple — soient encore moins alimentées qu'aujourd'hui.

Les assortiments qui traitent spécialement les laines fines d'Australie ou de la Plata ont particulièrement à souffrir. Ces genres sont en partie remplacés en ce moment par les laines fortes, et sèches, et même par des laines régénérées ou *renaissance*, employées dans la fabrication des draps communs, dits *de sanglier*.

On demande aussi un peu plus les laines d'Irlande pour la production des tissus brillants, alpacas, mohairs, orléans, poil de chèvre.

Les filés d'Alsace, très recherchés l'an dernier, sont totalement délaissés cet hiver.

Mais aucun des genres que nous venons de signaler, comme étant plus favorisés, ne donne cependant lieu à d'importantes transactions. La période des inventaires, commencée depuis quelques jours, correspond toujours à une période de calme. Cette année, le calme est excessif.

Au surplus, on verra par les chiffres suivants que déjà, en octobre dernier, on pouvait constater une diminution sensible sur le chiffre des arrivages de houille et de matières premières comparés à ceux du même mois en 1883.

Voici quel a été le mouvement de la gare de Roubaix pendant le mois d'octobre.

Les chiffres représentent des tonnes :

Houille. — Expéditions 1884 : 20; 1883 : 40; 1881 : en moins 20. Arrivages 1884 : 25,318; 1883 : 25,892; 1884 : en moins 574.

Coke. — Expéditions 1884 : 523 ; 1883 : 595 ; 1884 : en moins 72. Arrivages 1884 : 150 ; 1883 : 150.

Laine. — Expéditions 1884 : 926 ; 1883 : 859 ; 1884 : en plus 67. Arrivages 1884 : 1,482 ; 1883 : 3,175 ; 1884 : en moins 1,693.

Coton. — Expéditions 1884 : 1 2 ; 1883 : 48 ; 1884 : en plus 144. Arrivages 1884 : 269 ; 1883 : 910 ; 1884 : en moins 641.

Tissus. — Expéditions 1884 : 1,256 ; 1883 : 1,037 ; 1884 : en plus 219. Arrivages 1884 : 285 ; 1883 : 214 ; 1884 : en plus 71.

Ainsi il est arrivé en gare 57 wagons de charbon, 169 wagons de laine et 64 wagons en moins pendant le mois d'octobre 1884 qu'en octobre 1883.

Ces chiffres établissent mieux la situation que toute autre considération. V. D.

Société des agriculteurs de France. — La Société des Agriculteurs de France vient d'adresser la lettre suivante aux présidents des Sociétés d'agriculture et des Comices agricoles de toute la France :

Messieurs,

L'assemblée composée des membres du conseil de la Société des agriculteurs de France, des délégués des Comices et des Sociétés d'agriculture, a chargé une commission :

1° De dépouiller les réponses reçues de presque tous les départements et de l'Algérie, relatives aux droits de douane sur les céréales et le bétail ;

2° D'indiquer, d'après ces documents, les droits compensateurs généralement demandés pour défendre nos céréales et notre bétail contre l'invasion des produits similaires étrangers ;

Et 3° de poursuivre, auprès de qui de droit, la réalisation des vœux émis par l'assemblée.

La Commission était composée de MM. les vice-présidents : F. Jacquemart (Aisne), P. Teissonnière (Hérault), E. de Monicault (Ain), E. Pluchet (Seine-et-Oise), de M. le comte de Luçay (Oise), secrétaire-général adjoint, des membres du conseil, Marc de Haut (Seine-et-Marne), Ameline de la Brisclaine (Côtes-du-Nord), De la Massardière (Vienne), et de MM. Houdaille de Railly (Yonne), E. Lecouteux (Loir-et-Cher), Le Breton (Mayenne), Nice (Aisne), Gentilliez (Aisne), J. Sainte-Beuve (Seine-et-Oise), Gatellier (Seine-et-Marne), Groualle (Loire).

Nous venons, Messieurs, vous rendre compte de la mission que vous nous avez fait l'honneur de nous confier.

Après une étude sérieuse des documents, la commission a proposé à l'assemblée les résolutions suivantes :

1° Que le droit actuel à l'importation sur le blé, soit relevé ;

2° Qu'à défaut du relèvement de ce droit fixe, il soit établi un droit variable haussant ou baissant selon le cours des blés.

3° L'assemblée, après dépouillement préalable des réponses écrites, adressées par les Sociétés d'agriculture et les Comices de France, a fixé ainsi qu'il suit les tarifs sur les céréales et sur le bétail.

CÉRÉALES

	TARIFS ACTUELS — fr. c.	TARIFS NOUVEAUX PROPOSÉS fr. c.
Blé, méteil, épeautre, par quintal	0 60	5 »
Seigle, avoine, orge ou maïs, par quintal.	exempts	3 »
Farines de toute nature, par quintal.	1 20 (froment seulement)	9 »

BÉTAIL

Chevaux, par tête	30 »	70 »
Poulains ayant toutes leurs dents de lait, par tête	18 »	35 »
Bœufs, par tête	15 »	60 »
Taureaux et vaches, par tête	8 »	40 »
Taurillons, bouvillons et génisses ayant toutes leurs dents de lait, par tête.	5 »	20 »
Moutons, par tête	2 »	7 »
Porc, par tête	3 »	15 »
Porcs de lait, par tête	0 50	3 »
Viandes fraîches, par 100 kilogrammes.	3 »	20 »
Viandes salées, par 100 kilogrammes.	4 50	15 »

A la suite d'une discussion tout à la fois brillante et grave, car elle a montré combien les souffrances de l'agriculture étaient générales et profondes, les propositions de la commission ont été adoptés, nous dirions à l'unanimité, si sur quelques points, il n'y avait eu deux ou trois voix dissidentes.

Le lendemain de la réunion, la commission a porté les résolutions de l'assemblée à M. le ministre de l'agriculture. Elle a été parfaitement accueillie.

Elle a résumé tous les arguments qui militent en faveur des résolutions adoptées ; combattu les objections qu'on leur oppose ; insisté sur la nécessité et sur l'urgence des mesures à prendre, sur le danger des demi-mesures.

Elle a dit que si les droits demandés étaient nécessaires, ils ne sauraient suffire, cependant, au relèvement de l'agriculture ; que chacun comprenait qu'en présence de cet encouragement, il y aurait des efforts considérables à faire, des progrès à réaliser.

La commission a rappelé à M. le ministre le grand service qu'il venait de rendre à la sucrerie indigène, en obtenant pour elle une surtaxe de 7 francs ; que dans les circonstances qui ont suivi cette mesure, il trouvait la preuve de ces deux faits importants : si les cours sont avilis par une surabondance à l'étranger, une surtaxe a son plein effet sans amener un cours élevé ; si les cours sont élevés (les raffineurs avaient maintenu des prix élevés au sucre raffiné), la surtaxe n'est plus une barrière ; les produits étrangers franchissent la frontière et ramènent un cours normal. Il en sera ainsi pour le blé. Dans les circonstances générales actuelles, on ne saurait redouter pour le blé un prix élevé, malgré le droit de 5 francs.

L'ouvrier des villes proteste, dit-on, contre le droit de 5 francs ; c'est qu'il ne comprend pas, sans doute, que les campagnards forment les deux tiers des consommateurs de ses produits ; que si les campagnes sont prospères l'industrie prospère ; que si elles sont malheureuses, comme aujourd'hui, l'industrie souffre. Les ouvriers agricoles qui, à la Saint-Martin dernière, ont accepté une réduction de 10 à 20 100 sur leurs salaires, préféreraient payer le pain quelques centimes plus cher et ne pas subir de réduction de salaire.

La commission a demandé à M. le ministre de vouloir bien faire pour l'agriculture ce qu'il a si heureusement fait pour la sucrerie, et de lui permettre de compter sur son appui. En lui apportant le concours de la presque totalité de nos départements, elle a espéré lui donner plus de puissance. Elle remercie le ministre de son bienveillant accueil et de ses excellentes intentions pour l'agriculture.

Il ne reste plus à la commission, pour remplir le programme qui lui a été tracé, que de vous faire connaître, Messieurs, le sentiment qui a été, à plusieurs reprises, chaudement exprimé dans l'assemblée et vivement accueilli par elle.

Ce sentiment est celui-ci :

C'est un devoir rigoureux pour les représentants des sociétés d'agriculture et comices et pour leurs membres, d'éclairer leurs députés sur la gravité de la situation, sur la nécessité et l'urgence des mesures demandées et de les amener à partager leurs convictions.

Vous réussirez certainement dans cette voie, car les circonstances sont telles que la lumière se fait, en ce moment, dans les esprits les plus prévenus. Vous ne douterez pas du succès, si vous lisez les noms des députés, tous amis du gouvernement, inscrits au bas de la proposition de loi déposée le 14 novembre sur le bureau de la Chambre des députés.

Par cette proposition, ils présentent à la sanction de leurs collègues les mêmes droits que nous demandons nous-mêmes. Plusieurs de ces signataires repoussaient avec indignation, il y a quatre ans, l'idée de soumettre aux droits de douane le blé et le bétail ; depuis, des faits déplorables les ont éclairés, et ils ont le courage de réparer leur erreur. Vous aussi, Messieurs, vous saurez éclairer vos députés et conquérir leurs suffrages. Le succès est à ce prix.

Le président de la commission,
Fr. Jacquemart.

Le secrétaire de la commission,
E. Houdaille de Railly.

Observations météorologiques. — *Paris, 19 décembre* — La pression barométrique est de 764 à Boulogne ; 768 à Lyon ; 771 à Biarritz. — Baisse nouvelle du baromètre et vent revenu au sud ouest de l'Irlande. — La dépression du golfe de Gênes va s'éloigner. — Temps probable : vent des régions ouest, pluies vers le littoral. — Hausse de température.

AFFAIRES MILITAIRES

Armée. — *Artillerie.* — Par décret en date du 13 décembre, rendu par le président de la République sur la proposition du ministre de la guerre, ont été promus dans l'arme de l'artillerie et ont reçu les affectations ci-après indiquées, les officiers dont les noms suivent, savoir :

Au grade de chef d'escadron. — 1er tour (ancienneté). M. Bauchereau, capitaine en 1er au 2e bataillon d'artillerie de forteresse, en remplacement de M. Jorna de Lacale, promu. — Classé au 14e régiment.

Au grade de capitaine pour occuper des emplois de capitaine en 2e. — 1er tour (ancienneté). M. Renard, lieutenant en 1er au 2e régiment, en remplacement de M. Augé, retraité. — Classé au 27e régiment pour y occuper l'emploi d'officier d'habillement.

2e tour (ancienneté). M. Lachaume, lieutenant en 1er au 27e régiment, en remplacement de M Moyne, promu. — Classé au 27e régiment, et nommé adjoint aux forges du Nord.

L'*Officiel* de jeudi publie des nominations et mutations provenant de la formation de deux nouveaux régiments, le de tirailleurs algériens et le 2e étrangers.

Parmi les noms des nouveaux promus, nous trouvons ceux des officiers suivants appartenant à notre région.

Sont nommés :

Capitaines : MM. Chenu, lieutenant au 33e de ligne, (1er régiment); Leclercq, lieutenant au 73e (2e étrangers); Hélouis, capitaine breveté au 8e régiment d'infanterie, détaché en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Boequillon de Freycheville, commandant la 4e brigade d'infanterie à Saint-Omer, a été mis en activité hors cadre pour être affecté au service d'état-major de la subdivision de Sousse.

M. Pourmain, lieutenant au 84e régiment d'infanterie, a été désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Comte, commandant la 1re division d'infanterie, à Lille.

LA QUESTION DES TABACS

A l'occasion du crédit pour acquisition de tabacs, M. le comte Joachim Murat et M. des Rotours se sont plaints de la préférences que l'administration donne pour ses approvisionnements aux tabacs étrangers.

M. des Rotours a rappelé que l'insuffisance des prix offerts aux planteurs français les oblige à abandonner cette culture.

Il a établi que les tabacs de Hongrie, d'Allemagne et de Hollande, sont de qualité inférieure à celle des tabacs français, et reviennent à l'Etat à un prix supérieur à celui de ces derniers.

Cette double constatation a été faite officiellement par la commission du budget.

Elle résulte des termes mêmes du rapport de M. Hérault.

Lors de l'établissement du monopole, il avait été formellement promis à l'agriculture française que l'approvisionnement des manufactures de l'Etat lui serait réservé.

La demande formulée aujourd'hui par M. le comte Murat et ayant pour objet d'assurer à l'agriculture française jusqu'à concurrence des deux tiers, les fournitures de tabacs nécessaires pour les manufactures de l'Etat, est des plus modérées.

Le gouvernement affirme, tous les ans, dans les déclarations ministérielles, son désir de voir se développer la culture du tabac en France.

Il ne suffit pas de désirer, il faut vouloir.

Si sérieusement l'on veut développer la culture du tabac, il faut relever les prix payés aux planteurs français.

Le relèvement des prix d'acquisition, voilà la mesure nécessaire, indispensable.

C'est sur ce point qu'il faut que la Chambre se prononce. Si elle désire remédier à la situation désastreuse de notre agriculture, elle ne saurait hésiter.

Le sous-secrétaire d'Etat, M. Labuze, déclare au nom du gouvernement qu'il tiendra compte des vœux formulés par l'honorable M. Murat et par l'honorable M. des Rotours.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Chambre de commerce de Roubaix. — Election du mardi 23 décembre 1884. Candidats : MM. Henri Mathon, François Roussel, Voldemar-Lestienne, Louis Cordonnier, membres sortants.

M. Georges Motte, pour deux ans, en remplacement de M. Motte-Bossut, décédé.

Avis de la Mairie. — Le Maire de la ville de Roubaix, donne avis que les matrices des patentes rédigées pour l'établissement des rôles de 1885, partie du canton Est située au nord du boulevard Gambetta et du canal, sont déposées à la Mairie; et que, pendant dix jours, à partir d'aujourd'hui, les intéressés peuvent en prendre connaissance et faire, s'il y a lieu, leurs observations.

Roubaix, le 16 décembre 1884.

Le Maire,
Julien Lagache.

Chronique de l'enseignement. — On sait que les candidats au baccalauréat qui ont obtenu une dispense d'âge et qui sont refusés à la session de juillet, doivent renouveler leur demande de dispense d'âge pour pouvoir se présenter à la session de novembre.

Pour compléter ces dispositions, le ministre de l'instruction publique vient de décider :

1° Que les candidats autorisés à se présenter avec dispense d'âge, à la session de juillet, et qui, à cette session, auront été admis aux épreuves orales, pourront, sans nouvelle autorisation, se présenter à la session de novembre.

2° Que les candidats qui n'auront pas justifié la faveur de la dispense en étant admissible aux épreuves orales ne pourront pas se présenter à la session de novembre, sauf dans le cas où ils atteindraient leur 16e année pendant le mois de novembre.

L'accident du 15 décembre. — Les funérailles de Corneille Ledewyl ont eu lieu vendredi, à trois heures de l'après-midi, en l'église Notre-Dame. L'assistance était considérable.

Les ingénieurs n'ont pas encore fait connaître le résultat de l'enquête à laquelle ils se sont livrés pour déterminer la cause du terrible accident qui a si tristement impressionné la population roubaisienne.

Ce sont MM. le docteur Lepoutre, arrivé presque immédiatement, et Gustave Gaudrefroy, de l'établissement Allard, qui, lundi soir, ont donné les premiers soins aux victimes avec un empressement et un dévoûment que nous devons mentionner.

Vols. — Dans la nuit du 17 au 18, on a volé une quantité assez considérable de cuir dans un magasin appartenant à M. Plançon, cordonnier, rue de l'Ommelet, et situé sur un terrain vague en face de sa maison d'habitation.

— La nuit suivante, des malfaiteurs se sont introduits, en forçant la serrure de la porte, au bazar qui se trouve au coin des rues Saint-Georges et de la Gare. Ils se sont emparés d'une somme de 92 fr. déposée dans un tiroir, et ont fait main basse sur les chaînes de montre et divers autres objets estimés 900 fr. Une enquête a été ouverte par M. le commissaire du 2e arrondissement.

Deux pochards peu commodes. — Jeudi, vers une heure et demie de l'après-midi, deux individus entrèrent chez M. Telesphore Leroux, qui tient une épicerie-buvette dans la rue La Bruyère. M. Leroux dînait, et sa petite fille, qui le remplaçait au comptoir, servait quelques comestibles à un gamin.

Ces deux hommes, qui s'étaient livrés à de trop abondantes libations dans un estaminet voisin, se mirent à faire du tapage. M. Leroux, attiré par le bruit, survint au moment où leur ivresse se traduisait d'une façon qui eut arraché à un Anglais ce cri : *shocking* ! Il leur intima l'ordre de sortir, l'un d'eux lui répondit sur un ton menaçant : *Si tu n'es pas content, il y aura moyen.* — C'est ce que nous allons voir, dit M. Leroux, et, avec l'aide des siens, il flanqua à la porte ces malotrus.

Dès qu'ils furent dans la rue, ils cassèrent les carreaux de la porte vitrée, et, quelques minutes plus tard, brisèrent une partie de la devanture.

M. Leroux s'empressa d'avertir la police, et des agents arrêtèrent les auteurs de cette inqualifiable agression, mais ce ne fut pas sans peine, car ceux-ci leur opposèrent une résistance désespérée. L'un habite rue La Bruyère, l'autre rue de l'Epeule. Tous deux sont de nationalité flamande.

Comme nous l'avons dit, ils sortaient d'un estaminet où ils s'étaient enivrés et où ils avaient volé un litre de rhum.

On les a conduits au poste du 1er arrondissement.

Jeudi après midi, un ivrogne se livrait à mille extravagances dans la rue du Chemin de fer, et insultait les passants qui ne tardèrent pas à se rassembler autour de lui. Un agent voulut l'apaiser, mais le disciple de Gambrinus adressa mille injures au représentant de la force publique, si bien que celui-ci l'a emmené au *violon*.

Beaux-Arts. — On remarque en ce moment à la vitrine de M Bernard Welcomme, rue du Vieil-Abreuvoir, un médaillon en terre cuite, celui de Mme X..., de Lille, dû à M. Eugène Ollé, sculpteur, ancien pensionnaire de la ville à l'Ecole des beaux-arts.

Cette œuvre se recommande par une délicatesse de traits et une solidité de facture qui assurent à son auteur une place des plus honorables parmi les sculpteurs portraitistes de notre région.

Le modèle, exécuté aux deux tiers de la grandeur naturelle, est en toilette de bal : un fichu de dentelle, très ingénieusement représenté, encadre d'une façon charmante le buste gracieusement modelé et d'une forme extrêmement élégante et jeune.

Grâce à une bordure de peluche bleu paon, le ton chaud de la terre cuite ressort parfaitement, et quelques jours d'exposition débarrasseront cette dernière des taches causées par l'humidité du plâtre.

Ce médaillon est offert, nous dit-on, comme cadeau du jour de l'an, à Mme X... par son mari. Voilà, au moins, des étrennes aussi sérieuses que ravissantes, et qui dénotent un amour de l'art très caractéristique.

Les mauvais temps touchent à leur fin. Déjà le ciel s'éclaircit et revient au beau ; encore un peu, et l'humidité qui nous envahissait aura disparu pour faire place à un temps sec et tempéré, quoique hivernal.

La grêle qui est tombé dans la nuit du jeudi à Roubaix, avait été signalée quelques heures avant sur les côtes britanniques.

Croix. — Dimanche prochain, 21 décembre, en l'église de Croix, pendant la messe de 10 heures, la *Fanfare du Crêchet* exécutera les morceaux suivants :

1. *Entrée de Messe*, XXX. — 2. *La Prière des Francs*, avec chœur, par Berot. — 3. *L'Enfant Jésus*, Elévation, Migette. — 4. *Le Trouvère*, fantaisie, avec chœur, Verdi. — 5. *Sortie de Messe*, Leroux.

Le chant sera fait par la *Lyre Roubaisienne* qui a bien voulu prêter son concours à cette audition musicale.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 19 décembre 1628. — Naissance du chanoine Philippe-Dominique Delespaul, fondateur de l'hospice des orphelins de Roubaix (Archives de Roubaix G. G. 8.)

19 décembre 1749. — Accord entre les religieuses de l'Hôpital Sainte-Elisabeth de Roubaix et Pierre Nicolas Cornil, au sujet des plantations et murailles longeant les biens de l'hôpital, le long de la piessente allant de la chapelle de Notre-Dame de Pau, vers la Fosse-aux-Chênes et vers le hameau de Blanchemaille, (actuellement rue des Lignes). Les murailles et les haies resteront, mais les arbres montants seront abattus. (Archives de Roubaix G. G. 237 f° 50.)

19 décembre 1801. — Un arrêté préfectoral stipule qu'il sera établi dans la commune de Roubaix et ses dépendances un octroi municipal et de bienfaisance, dont les produits seront affectés aux dépenses municipales et au service des hospices et des secours à domicile, dans la proportion de leur besoin respectif. (Archives de Roubaix D. I. (a) 23.)

La Société chorale « La Lyrique » a l'honneur d'informer le public, qu'à partir de dimanche 21 décembre, son local sera transféré rue de Lille, estaminet Lepers, *à la Réunion des Choristes.*

TOURCOING

Chambre de commerce. — Les élections qui ont eu lieu vendredi pour le renouvellement de la Chambre de commerce de Tourcoing ont donné les résultats suivants : Votants, 134 voix. MM. Charles Lenglet, 126 voix ; L. Bernard, 133 ; Calabre-Delcourt, 119 ; Paul Desurmont, 135 voix, tous les quatre membres sortants et réélus.

Octroi. — M. Frelier, inspecteur des denrées alimentaires à Lille, est nommé préposé en chef à Tourcoing, en remplacement de M. De Geslin, retraité.

Jeudi dernier a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, en présence de la commission des logements insalubres, la distribution des prix aux familles qui se sont distinguées par la bonne tenue de leurs habitations.

La séance était présidée par M. Fidèle Lehoucq, adjoint au maire, qui, dans un long discours, a exhorté les lauréats à persévérer dans les habitudes de propreté qu'ils ont contractées. Ensuite, on a procédé à la distribution des prix.

Parmi les familles récompensées, trente et une, dont les habitations ont été reconnues comme étant les mieux tenues et dont les noms suivent, ont reçu chacune, outre la paire de draps accoutumée, un diplôme signé de tous les membres de la commission et certifiant la bonne tenue de leur maison; ce sont :

1. Paul Godefroy, rue des Coulons, 9 enfants. — 2. J. Farvacques, au Brun-Pain, 7 enfants. — 3. Léon Pinoy, rue des Moulins, 7 enfants. — 4. Louis Decock, Blanc-Seau, 7 enfants — 5. Emile Catteau, rue Sainte-Barbe, 7 enfants. — 6. Henri Perrin, rue de la Latte, 7 enfants. — 7. Henri Prouvost, rue Fin de la Guerre, 6 enfants. — 8. Louis Duchatel, rue du Moulin-Fagot, 6 enfants. — 9. Eugène Clesson, rue de Renaix, 6 enfants. — 10. Augustin Hocquart, rue du Petit-Village, 6 enfants. — 11. Adolphe Semet, rue des Champs, 6 enfants. — 12. Juste Lorthiois, rue des Champs, 6 enfants. — 13. Albert Vienne, rue de la Croix-Rouge, 5 enfants. — 14. Louis Desmettre, rue du Tilleul, 5 enfants. — 15. Julie Dewetter, veuve Gossart, rue de Renaix, 5 enfants. — 16. Louis Paris, rue Belle-Vue, 5 enfants. — 17. Edouard Dutricourt, rue des Piats, 5 enfants. — 18. Henri Ferret, rue des Poutrains, 5 enfants. — 19. Veuve Desmettre, rue St-Roch, 5 enfants. — 20. Gustave Magnier, rue St-Roch, 5 enfants. — 21. J.-B. Piat, rue de la Cloche, 5 enfants. — 22. Veuve Rint, rue du Collège, 5 enfants. — 23. Veuve Mouton, rue de Gand, 5 enfants. — 24. Richard Baille, à la Marlière, 5 enfants. — 25. Henri Robert, rue du Niot, 4 enfants. — 26. Ferdinand Desplanques, au Hallot, 4 enfants. — 27. Jules Clarisse, rue Quiétem, 4 enfants. — 28. Veuve Decompeau, rue du Brun-Pain, 3 enfants. — 29. Jules Vienne, chemin de la Maquellerie, 3 enfants. — 30. Veuve Desurmont, au Hallot, 3 enfants. — 31. Veuve Dassonville, rue des Archers, 3 enfants. — 32. Ch. Brouck, aux Phalempins, 9 enfants. — 33. Alphonse Jostens, rue du Collège, 8 enfants. — 34. Louis Penez, rue de Lille, 7 enfants. — 35. Louis Mortier, rue Traversière, 7 enfants. — 36. Jules Cattoire, rue des Bons-Enfants, 6 enfants. — 37. Etienne Desplechin, Fin-de-la-Guerre, 6 enfants. — 38. Floris Delannoy, aux Phalempins, 5 enfants. — 39. Edouard Sprlet, au Blanc Seau, 6 enfants. — 40. Cantamen, au Brun-Pain, 5 enfants. — 41. Louis Fougny, au Blanc-Seau, 5 enfants, et sa mère âgée. — 42. Jean-Louis Castelain, rue de l'Epinette, 3 enfants.

Dans son audience du 18 décembre, les tribunal de simple police a prononcé les condamnations suivantes :

1 pour avoir fait usage d'un poids non poinçonné ; 1 pour mesure défectueuse ; 5 pour avoir fait usage de mètres non poinçonnés ; 1 pour avoir vidangé après l'heure réglementée ; 1 pour avoir logé un enfant sans en faire la déclaration ; 3 défaut d'éclairage ; 4 infraction à la police des cabarets : 6 tapage nocturne ; 3 violences légères ; 5 tapage injurieux et violences légères.

La Cœcilia roubaisienne et les enfants de la Lyre de Wattrelos, donneront un concert dimanche, 21, au Café Morse, boulevard de Gambetta, à 6 heures précises. Voici le programme :

Première partie. — Allegro militaire, XX. — Poète et Paysan, Suppé. — Vers l'avenir, chœur imposé au concours de Bruxelles, par la Cœcilia, Wouters. — Duo pour clarinette par MM. Delbecque et Labitte. — Romance pour baryton, Demartelaere. — Duo de Cromwell, par MM. Delegde et Lefebvre. — Chansonnettes, par A. Demartelaere.

Deuxième partie. — Les Navigateurs, chœur au choix, du concours de Bruxelles. — Polka pour piston, X.X. exécutée par M. Steux — Marche aux flambeaux, Meyerbeer. — Duo de la Reine de Chypre, par M. X. et Timmel. — Duo pour clarinettes, par MM. Labitte et Delbecque. — Calme des Nuits, quatuor. — Chansonnette, par M. Demartelaere.

Le piano sera tenu par M. Carlos Desurmont.

Un vagabond. — Gustave Guérin, de Templeuve, sans domicile fixe, a été arrêté en flagrant délit de mendicité.

Quatre individus, auteurs des vols à l'étalage et autres, commis depuis quelques mois à Tourcoing et Roubaix, viennent d'être arrêtés par la gendarmerie belge au Mont-à-Leux. Ce sont : Alex Vandenlinde, 20 ans; Camille Clausse, 23 ans; Frédéric Vandepere, 22 ans, et Alphonse Talman, 19 ans, tous repris de justice.

Un cabaretier du Mont-à-Leux, Désiré Desmester, chez lequel on a retrouvé des marchandises volées, a aussi été arrêté ainsi que sa femme.

On a trouvé hier flottant dans le ruisseau qui coule à Mont-à-Leux, des bobines de laine filée dont la valeur est de cent francs environ.

LILLE

Par décision du 11 décembre, M. le ministre de l'instruction publique a fixé ainsi qu'il suit le congé du Jour de l'An dans les lycées et collèges :

Sortie : mardi 30 décembre, après la classe du soir.

Rentrée : dimanche 4 janvier, à l'heure réglementaire.

La jeunesse des Ecoles. — Quelques désordres se sont produits hier soir, à propos d'une conférence qui devait être faite par un professeur de l'Université et qui a été contremandée au dernier moment. Les étudiants, qui suivent les cours des Facultés libres, s'étaient rendus en nombre pour assister à la leçon. Comme elle n'avait pas lieu, ils ont traduit leur désappointement par une sorte de petite manifestation, qui a provoqué, naturellement, une manifestation contraire de la part des étudiants suivant les cours de l'Etat. Le calme eût été vite rétabli, si des individus, qui paraissaient être payés pour remplir le rôle d'agents provocateurs, ne s'étaient mêlés à l'action en frappant indistinctement sur tous.

La police est intervenue. Des étudiants de l'Institut industriel, des facultés libres et de la faculté de l'Etat ont été arrêtés et conduits au poste, d'où on les a relachés après le dispersement de la foule.

L'affaire n'a pas eu de plus graves proportions. C'est une simple équipée de jeunesse, qu'on aurait tort de vouloir dramatiser en lui donnant une importance qu'elle ne comporte pas.

Tribunal de simple police de Roubaix

Audience du jeudi 18 décembre 1884

Présidence de M. Pannier, juge de paix

M. le commissaire Henry, occupe le siége du ministère public.

Audience courte et peu intéressante. Les délits d'ivresse, de tapage injurieux, les violences légères, tout cela est inscrit au rôle de la prochaine audience. Cette de ce jour manque absolument de piquant, les contraventions pour défaut de balayage ou infraction aux règlements sur la police des cabarets, n'étant guère propres à lui en donner.

Nous n'avons relevé aucun fait saillant : à huitaine, notre tâche ne sera pas aussi simplifiée.

Georges Dandin.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 19 décembre

Présidence de M. Parenty, vice-président

Les condamnations suivantes ont été prononcées par le tribunal : Six mois de prison et 25 francs d'amende, à Henri Leroy, de Tourcoing, pour abus de confiance ; un mois de prison et 16 francs d'amende, à Vincent, à Fives, pour coups et blessures à un compagnon d'atelier ; deux mois de prison, à Théodore Taquet, et un mois à Henri Corbu, pour mendicité en simulant une infirmité ; trois mois de prison à Désiré Wattremez, en résidence obligée à Roubaix, pour rupture de ban ; quinze jours de prison et 16 francs d'amende, à Florent Roels, pour violences ; six mois de prison, à Louise Dumortier, à Lille, pour vols d'aiguilles pour machines à coudre ; trois mois de prison, à Sophie Joos, déjà cinq fois condamnée, pour vol d'effets chez une personne qui l'occupait dans sa maison.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 19 décembre 1884.

Monsieur le rédacteur en chef du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi d'avoir recours à votre estimable journal pour rectifier une erreur qui s'est glissée dans votre numéro de ce jour concernant l'adjudication des denrées à fournir pour les chevaux de l'ébouage pendant l'année 1885.

Dans votre article, il y est indiqué que j'ai offert un rabais de 25 fr. pour 0[0 ; or, ce n'est pas 25 fr. pour 0[0 que j'ai offert, mais bien 25 c. pour 0[0, et c'est cette clause qui a fait rejeter mon offre comme irrégulière. En effet, dans cette adjudication, on n'a pas admis de fraction de franc.

Comptant sur votre obligeance pour insérer cette lettre dans votre prochain numéro, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, mes salutations empressées.

Lambert, fils.

PETITE CORRESPONDANCE. — A. M. E. C. (lettre du 19 novembre. — L'adresse est égarée.

NORD

Douai. — M. Augustin Debierre, constructeur de machines à Gouy-sous-Bellonne (Pas-de-Calais), a été attaqué, en traversant le marais de Gœulzin, par deux individus, dont il a pu se débarrasser à l'aide de sa canne à épée. Il a blessé l'un d'eux.

Sin-le-Noble. — Ces jours derniers, un cultivateur du marais de Sin, en défrichant une partie de terre inculte depuis longtemps, a mis à jour un squelette qui paraissait enfoui depuis une date très ancienne.

On suppose que ces ossements appartiennent à un soldat de l'armée française qui, en 1667, assiégea Douai.

Le Cateau. — Le fils de M. Seigniez, débitant dans la rue d'En-Bas, vient d'être victime d'un terrible accident.

Ce jeune homme, soldat dans un régiment d'artillerie à Besançon, a reçu un coup de pied de cheval à la tête. La blessure fut si terrible qu'elle a causé une mort presque immédiate.

Dunkerque. — La servante de M. C..., âgée de 55 ans, s'est noyée hier, volontairement, dans le puits de la maison de son patron.

— Un enfant de dix ans a été écrasé, hier, sous les roues d'un chariot.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Un énorme canon pesant 4,000 kilog, se chargeant avec des projectiles de 30 centimètres de diamètre est arrivé ici; il va être placé au bastion n° 2, du côté des Baraques, faisant face à la mer.

— On s'occupe activement, à l'aide d'une dragueuse, à renflouer une barque chargée de sable, qui a coulé dans la partie ouest du chenal; heureusement qu'elle ne gêne en rien l'entrée et la sortie des paquebots.

Fiennes. — Mme Berquez-Jouglet, la vénérable centenaire de cette commune, vient de mourir à la veille d'atteindre sa 102e année.

BELGIQUE

La Chambre. — La Chambre a terminé jeudi la discussion du budget des voies et moyens.

M. Bernaert a prononcé un remarquable discours, dans lequel il a répondu à MM. Magis et Frère-Orban.

En ce qui concerne la réforme électorale, le chef du cabinet a déclaré qu'il était partisan du système de la représentation proportionnelle, mais que cette réforme ne pouvait être faite que d'un commun accord.

M. Frère a ridiculisé le projet de réforme électorale indiqué par M. Jacobs et surtout le système de la représentation proportionnelle sur lequel M. Bernaert avait insisté comme étant la réforme de l'avenir.

M. Pirmez a attaqué le scrutin de liste.

M. Frère a de nouveau combattu le scrutin uninominal comme favorisant l'esprit de clocher.

L'ensemble du budget a été adopté à l'unanimité des 85 membres présents.

FEUILLETON DU 19 DÉCEMBRE — (N° 23.)

LA PEAU DU MORT

XI

SUITE.

... Quel que soit le moyen qu'on emploie pour assassiner un homme, continua Largeval, il en reste encore des traces au bout d'un mois. Et ces deux hommes ! on voudrait prétendre que je les ai enfermés chez moi ! Mais pourquoi faire ? et encore une fois, je le demande, dans quel intérêt. A quoi cela aurait-il pu me servir ? Je ne les ai jamais vus. Ils ont toute l'apparence de misérables ; j'ai quinze mille francs de rente et une réserve... Mais ce sont probablement eux qui ont voulu m'assassiner. Du reste, à qui ferez-vous croire que moi, qui suis d'apparence débile, j'aie pu prendre deux gaillards de cette dimension, leur faire descendre de force l'escalier de ma cave, et seul, les pousser dans l'espèce de cachot qui leur a servi de tombe ! Non, n'est-ce pas, vous n'avez jamais songé à l'espérer. Quel est l'homme de bon sens qui vous croirait ?

Largeval avait prononcé cette espèce de plaidoyer avec une rare animation. Il s'était emporté, et aucun observateur n'aurait pu dire qu'un pareil homme n'était pas innocent.

L'accent de sincérité, de loyauté, dont il était animé frappa le commissaire lui même, qui se contenta de dire :

— Vos raisons sont en effet excellentes, mais vous me permettrez de ne prendre aucune responsabilité dans aucun sens.

— Que voulez-vous dire ?

— Le juge d'instruction ne peut tarder à arriver ici, c'est lui qui verra, jugera, pèsera ce qu'il croira devoir faire.

En ce moment, le gardien de la paix Mondard revenait de la cave où on l'avait envoyé déterrer le trésor.

— Eh bien ? lui demanda le commissaire.

— Nous avons trouvé le magot au grand complet, répondit Mondard.

— Trente-deux mille francs ?

— Oui, bien soigneusement pliés dans du papier à chandelle.

— Où est la somme ?

— J'ai mis douze mille francs dans mes poches, répondit Mondard en se fouillant. Garasse, mon compagnon, va monter le reste. Il est en train de mettre tout en ordre.

Et Mondard aligna sur la table douze rouleaux.

Largeval, malgré l'état de colère dans lequel il se trouvait, ne put s'empêcher de s'approcher de la table pour s'assurer qu'en effet les trente-deux mille francs existaient bien.

Car, après tout, il avait douté jusqu'au dernier moment et il se disait, non sans inquiétude, que si l'on ne trouvait pas la somme, cela ne pourrait que le charger encore.

Il prit un des rouleaux, l'ouvrit et fut à demi ébloui par l'éclat des pièces d'or qui lui adressèrent comme un salut ironique.

— Eh bien, monsieur le commissaire, dit-il, est-ce vrai? Vous avais-je trompé? L'or existe-t-il, oui ou non, et comprenez-vous, trouvez-vous possible qu'on ait voulu me le voler ?

Garasse, l'autre sergent de ville, entra à son tour, et déposa vingt autres rouleaux à côté des douze que Mondard venait de placer sur la table.

— Le compte y